Service de l'Information Aéronautique
DSNA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

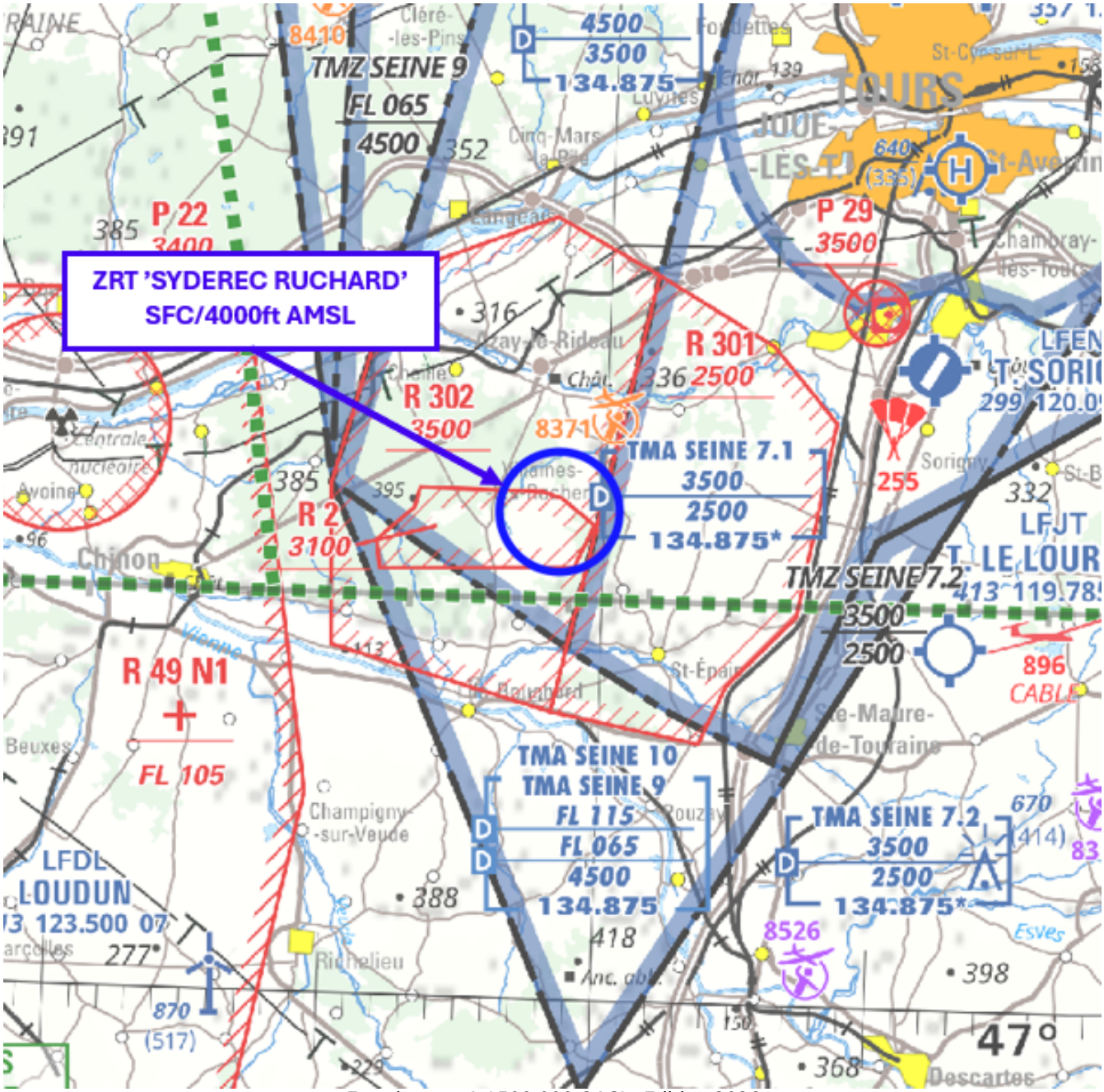
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 244/26
Date de publication : 12 NOV 2026

Objet :	**Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à Avon-les-Roches - Camp du Ruchard pour le déploiement d'un aérostat captif**
En vigueur :	**Du mardi 01 décembre 2026 au mardi 30 novembre 2027**

Lieu : FIR : PARIS LFFF

ZRT SYDEREC - RUCHARD



Extrait carte 1 / 500 000 OACI - Edition 2026

FR
© SIA

ACTIVITÉ

Déploiement d'un aérostat captif balisé

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT SYDEREC - RUCHARD

- Du 01 décembre 2026 au 30 novembre 2027 H24 Activable par NOTAM - *Activable H24 avec un préavis de 24 heures, pour exercice et entraînement, ou à effet immédiat pour raisons de sûreté.*

INFORMATION DES USAGERS

- TOURS TWR / INFO : 124,405 MHz
- SEINE APP : 134,875 MHz
- SEINE INFO : 127,815 MHz
- PARIS ACC : 122,575 MHz
- PARIS INFO : 129,625 MHz

GESTIONNAIRES

Directeur des vols Escadron 92.532 (et demandeur du NOTAM d'activation)

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, pendant l'activité réelle, à l’exception des aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l’exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après autorisation du gestionnaire

SERVICES RENDUS

Service d’information de vol et d’alerte, rendus par les organismes habituels.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT SYDEREC - RUCHARD

LIMITES LATÉRALES

Cercle de 1.5Nm de rayon centré sur 47°12'11''N, 000°28'22''E

LIMITES VERTICALES

SFC / 4000 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER

Directeur des vols Escadron 92.532 : Tél publié dans le NOTAM d'activation.
Escadron 92.532 Avord : Tél : 02 45 41 47 12 / PNIA : 862 702 4713.
Chef de quart COFAS : 01 82 41 38 32

FR
© SIA

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
Caractéristiques de l'aérostat : Balisage diurne : - du câble par des fanions rouges fluorescents ; - de l'aérostat par des feux à éclats de haute intensité (1 blanc, 1 rouge). Balisage nocturne de l'aérostat : - par des feux à éclats de haute intensité (1blanc, 1 rouge); - par un projecteur DCA au point d'ancrage, faisceau de 1° d'ouverture et de couleur blanche. Détection/identification : Réflecteur RADAR, transpondeur 3/A et C (code détresse 7700 si rupture du câble)

FR
© SIA